



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 21 JUILLET 2021

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	18	23

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un juillet, à 17 heures 30, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 13 juillet 2021

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Patricia BENIGNI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Mustapha RACHID - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Pascale TOTH - Jessica LOPES-BARROSO - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Thérèse MACRI (a donné procuration à Noël TOMASI) – Jean-Pierre VALDRIGHI (a donné procuration à Mustapha RACHID) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Marilyn MASSONI) – Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) – Antoine DEGERINE (a donné procuration à Patrick GIGON).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI – Laetitia OLIVESI – Dominique BENIGNI – Georges RISTICONI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI.

Délibération : N°65-21-07-21

Objet : Sécurisation, réfection, réaménagement et création de circulations piétonnes et de zones de stationnements Quartier de CABANULE.

Monsieur le Maire expose les éléments de contexte suivants :

Etat des lieux :

La commune désire réaménager le quartier de CABANULE, lotissement communal, construit fin des années 70 et pour lequel aucune action d'entretien, sécurisation et autres n'ont jamais été réalisées.

Les cheminements piétons du lotissement CABANULE sont actuellement en terre ou revêtus d'un dallage béton par endroits.

Des escaliers en béton armé bruts avaient été réalisés afin de traiter les dénivellements importants.

Les aménagements existants ont été endommagés au fil du temps en raison du ruissellement des eaux au droit des cheminements pentus.

Les zones de stationnement sont actuellement quasi inexistantes et/ou non aménagées il convient donc de créer une zone de parking publique gratuite adaptée d'environ 30 places très attendues par les administrés.

Une mise en conformité avec la réglementation accessibilité est également nécessaire

La décomposition de la dépense subventionnable hors taxes figure ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture 02B-212000376-20210802-65-21-07-21-DE Date de télétransmission : 02/08/2021 Date de réception préfecture : 02/08/2021
--

DESIGNATION	COÛT HT
TRAVAUX PREPARATION, TERRASSEMENT, MACONNERIE, AMENAGEMENT MATERIAUX DE SURFACE / PAVAGE, SERRURERIE	30 900 €
CREATION AMENAGEMENT PARKING MUR DE SOUTÈNEMENT SIGNALITIQUE HORIZONTALE REVETEMENT GESTION DE EAUX PLUVIALES ET POLLUTION	120 000 €
ALEAS ET IMPREVUS	7 500 €
HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE ET DIVERS	15 000 €
TOTAL	173 400 €

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Coût prévisionnel de la dépense : **173 400 € H.T.**

		MONTANT TOTAL HT	QUINQUENNALE 20%	DETR 60%	AUTOFINANCEMENT
DOSSIER FINANCEMENT QUARTIER DE CABANULE	SECURISATION ET REFECTION CIRCULATION PIETONNE	173 400,00 €	34 680,00 €	104 040,00 €	34 680,00 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de Sécurisation, réfection, réaménagement et création de circulations piétonnes et de zones de stationnements Quartier de CABANULE pour un montant de 173 400 € hors taxes ;
- **DE SOLLICITER** le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus ;
- **DE RÉALISER** ce projet avant la fin de l'année ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits budgétaires sont disponibles au Budget Primitif 2021 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la procédure pour mener à bien le projet ;
- **DIT** que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



(Handwritten signature of the Mayor)

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20210802-65-21-07-21-DE
Date de télétransmission : 02/08/2021
Date de réception préfecture : 02/08/2021